

## MOTION D'OPPOSITION AUX COURS CRIMINELLES DÉPARTEMENTALES

**La Conférence des bâtonniers de France, réunie en assemblée générale à Paris le 27 janvier 2023,**

**DÉPLORE** la généralisation à l'ensemble du territoire national des cours criminelles départementales (CCD) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nonobstant le bilan négatif dressé après 3 années d'expérimentation par le Comité d'évaluation et de suivi des CCD.

**RAPPELLE** que les CCD composées de cinq magistrats, sans l'assistance du jury populaire, jugeront les crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion criminelle, soit plus de 50 % des affaires criminelles dont notamment les crimes sexuels.

**CONSTATE** que les CCD n'ont nullement diminué le nombre de correctionnalisation des crimes sexuels.

**S'INDIGNE** en ce domaine de l'absence de participation du jury populaire pour juger des faits les plus graves de violences sexuelles alors même que la lutte contre lesdites violences constitue une grande cause nationale.

**CONSTATE** que les CCD n'ont nullement réduit les délais de jugement des affaires criminelles.

**DÉNONCE** la dégradation des services des tribunaux judiciaires, du fait de l'organisation des CCD qui oblige la mobilisation de quatre magistrats assesseurs détournés de leurs fonctions principales civiles ou pénales, au lieu de deux en cour d'assises.

**AFFIRME** son attachement au principe de l'oralité des débats et au jury populaire de cour d'assises, héritage démocratique issu de la Révolution, qui consacre le principe de la justice rendue « au nom du peuple français » en permettant aux citoyens de participer à l'œuvre de justice.

**RAPPELLE** que cette participation citoyenne favorise la compréhension du fonctionnement judiciaire et participe ainsi à restaurer la nécessaire confiance du citoyen en sa justice, pilier majeur de la démocratie.

**En conséquence :**

**S'ASSOCIE** aux motions prises par les barreaux, les conférences régionales et le Conseil national des barreaux pour s'opposer à la généralisation des cours criminelles départementales,

**EXIGE** la suppression des cours criminelles départementales et soutiendra toute proposition de loi en ce sens.

**A Paris, le 27 janvier 2023**